

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE SARREBOURG
COMMUNE D'AVRICOURT

N° 2025-14

ARRETE INTERDISANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT
Rue de la Douane, Vieille rue et Rue du Temple

LE MAIRE D'AVRICOURT

Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,

Considérant qu'il y a lieu, pour la bonne organisation du vide-greniers organisé par l'**Entente Sportive Avricourt-Moussey** représentée par son Président Monsieur Mathieu DEDENON, et pour la sécurité des usagers des voies et places publiques en centre-ville, de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion de cette manifestation,

Considérant l'intérêt général,

ARRÊTÉ

Article 1 – A compter du **samedi 2 août 2025 à 19h00 et jusqu'au dimanche 3 août 2025 à 19h00**, en raison du vide-greniers organisé par l'Entente Sportive Avricourt-Moussey, le stationnement est interdit sur les trottoirs des rues suivantes :

- Rue de la Douane,
- Vieille rue
- Rue du Temple.

Article 2 – Ces rues seront également interdites à la circulation automobile de **5h00 à 19h00 le dimanche 3 août 2025**.

Article 3 – L'association organisatrice est chargée de la pose du matériel de sécurité et de la signalétique correspondante.

Article 4 – Monsieur le Maire de la commune d'Avricourt et Monsieur le commandant de la brigade de gendarmerie de Sarrebourg, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

AVRICOURT, le 29 juillet 2025

Le Maire,

Eric DENNY

